

# CONSEIL MUNICIPAL DE ST SAUVEUR DES LANDES

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

### DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARDY, maire.

En exercice : 19  
Présents : 16  
Absents : 3  
Pouvoir : 1  
Votants : 17

Date de convocation : 18.09.2020

Affichage compte-rendu : 02.10.2020

#### Etaient présents :

HARDY Jean-Pierre, maire	PEROZ Claude	JAN Stéphanie
BY Françoise, 1 <sup>ère</sup> adjointe	TABURET Micheline	BOIVENT Amand
DEROYER Christophe, 2 <sup>e</sup> adjoint	BRAULT Louis	ROUHAUD Jean-François
LEDUC Joëlle, 3 <sup>e</sup> adjointe	TURMEL Catherine	MONTJARRET Claude
HAMARD Pierrick, 4 <sup>e</sup> adjoint	PARIS Stéphane	LE COURTOIS Xavier
		ARONDEL Carine

#### Absentes excusées :

ARNOULD Bérénice,  
HARDÉ Séverine,  
LHERMELIN Virginie (pouvoir à M. Paris)

Secrétaire de séance : PEROZ Claude

#### Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. **Animation et Vie associative :**
  - Salle de sports : date et conditions de réouverture (planning, conventions, protocole sanitaire), report de l'inauguration
  - Association la Roue landaise : subvention exceptionnelle
2. **Prieuré 3 :**
  - Validation de l'esquisse suite à la commission Urbanisme du 17/09
  - Date de présentation du projet aux habitants du Prieuré 1 et 2
3. **Etang de Champ-Lion :**
  - Dépôt d'un dossier par la SAFER
  - Extension du Droit de Préemption Urbain
4. **Amende de police 2020 :**
  - Accord de subvention pour le chemin piéton Rue des Estuaires

**5. Fougères Agglomération :**

- Délégués désignés par Fougères Agglo sur proposition de la commune : SLM, SIEP, SCOT, SMICTOM
- Point sur le projet de liaison douce reliant St Sauveur des Landes à l'aire multimodale de Romagné

**6. Rapport sur les décisions du maire prises par délégation du conseil municipal**

**7. Questions et informations diverses :**

- Commission Communale des Impôts Directs : désignation DRFIP
- Convention d'utilisation des missions facultatives du CDG35
- Prochaines réunions
- Informations diverses

**8. Questions ouvertes**

\*\*\*\*\*

A la demande de monsieur le maire, l'assemblée respecte une minute de silence en mémoire de Bastien Garnier, ancien conseiller municipal.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal du 23.07.2020 est adopté par les membres du conseil municipal, qui signent le feuillet de clôture du registre des délibérations.

\*\*\*\*\*

Vu la présentation du projet privé portant sur l'étang de Champ-Lion, qui a eu lieu avant la présente réunion de conseil municipal, monsieur le maire propose de rester sur ce sujet, et de modifier l'ordre des questions inscrites à l'ordre du jour en commençant par le point n°3 : étang de Champ-Lion. Accord du conseil municipal.

\*\*\*\*\*

<b>1. ETANG DE CHAMP-LION</b>
-------------------------------

**ETANG DE CHAMP-LION : dépôt d'un dossier SAFER**

Par courrier du 28/07/2020, la SAFER a reçu notification du compromis de vente signé entre l'APPMA La Gaule Fougèraise avec un acquéreur privé portant sur la cession de l'étang de Champ-Lion, cadastré YT 162, au prix de 130 000 euros.

A la demande de la commune, la SAFER propose d'exercer son droit de préemption avec une offre d'achat à un prix inférieur révisé à 95 516, 80 EUR (*estimation du service de France Domaine*). La date limite de préemption par la SAFER est lundi 28/09/2020.

Il revient donc au conseil municipal de délibérer sur cet achat, la SAFER ne préemptant que si la promesse d'achat est validée par le conseil et signée par le maire aux conditions suivantes :

- Prix d'acquisition : 95 516, 80 EUR,
- Frais de notaire : 3 007, 52 EUR
- Rémunération de la SAFER : 10 837, 68 EUR

**Soit un total de 109 362, 00 EUR.**

Une fois l'exercice du droit de préemption par la SAFER notifié, le vendeur aura la possibilité en recevant cette offre :

- Soit d'accepter l'offre au prix révisé et la vente sera régularisée par acte authentique
- Soit de renoncer à la vente du bien
- Soit demander la révision du prix auprès du Tribunal de Grande Instance

La discussion s'engage sur les points suivants : quel est le projet de la commune pour étang si elle en devient propriétaire ? quel budget d'aménagement lui sera consacré ? qui gèrera la pêche ? le projet privé n'est-il pas un bon compromis puisque le potentiel acquéreur s'engage à maintenir la promenade publique ? quid de la question de la sécurité ? ...

Après échanges et discussion autour de ces différents points, sur lesquels chaque conseiller a pu s'exprimer, monsieur le maire invite le conseil municipal à délibérer et à voter sur la question suivante : « **Etes-vous favorable à l'acquisition de l'étang de Champ-Lion au prix révisé de 95 516, 80 EUR + les frais, dans le cadre de la préemption SAFER ?** »

Votants : 17

Abstention : 1

Suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

**Pour : 13**

**Contre : 3**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré DECIDE par 13 voix pour :

- D'acquérir l'étang de Champ-Lion dans le cadre de la procédure de préemption SAFER
- De valider la promesse d'achat engageant la commune à acquérir le bien YT162 à la SAFER Bretagne au prix de 109 362 EUR (comprenant le prix principal de 95 516, 80 + le frais de notaire 3 007, 52 EUR + la rémunération de la SAFER 10 837, 68 EUR)
- D'autoriser monsieur le maire à signer la promesse d'achat ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

### **Extension du Droit de Préemption Urbain**

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.210-1, L211-1 et suivants, L213-1 et suivants, L.300-1, L213-13 et R.211-1 et suivants ;

VU le PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2005, (modifié le 25/07/2006, 21/01/2010, 06/06/2013, 06/03/2014, 16/06/2015, 12/12/2017)

VU la délibération du conseil municipal en date du 02.06.2005 instaurant le droit de préemption urbain,

VU la délibération du conseil municipal n°2015-05/065 en date du 16 juin 2015 élargissant le périmètre du DPU

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de modifier le périmètre du droit de préemption urbain sur les secteurs du territoire communal classé UL lui permettant ainsi de mener à bien sa politique foncière

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de modifier le périmètre du droit de préemption urbain afin de le faire porter sur les secteurs UL du PLU dont le périmètre est précisé au plan annexé
- Rappelle la délégation donnée au maire par le conseil municipal (Del 2020/04-051 DU 16.06.2020) pour l'exercice du droit de préemption urbain
- Déclare que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 211-2 du Code de l'Urbanisme :
  - D'un affichage en Mairie durant 1 mois,
  - D'une mention dans deux journaux agréés pour les annonces légales et diffusés dans le département

La présente délibération accompagnée du dossier de la modification du P.L.U. qui est annexé sera transmise conformément à l'article R.211-3 du code de l'urbanisme :

- Au Directeur Départemental des Finances Publiques,
- Au Conseil Supérieur du Notariat,
- À la Chambre Départementale des Notaires,
- Au Barreau constitué près du Tribunal de Grande Instance de Rennes,
- Au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Rennes

La présente délibération sera transmise,

- Au Préfet d'Ille et Vilaine

Le droit de préemption urbain entrera en vigueur dans son nouveau périmètre après exécution des mesures de publicités susvisées.

## 2. ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE

### Salle de sports : date et conditions de réouverture

*Rapporteur : Christophe Deroyer,*

*Adjoint délégué Vie Associative - Animation - Sports & Loisirs*

La commission Animation - Vie Associative a accueilli les présidents des associations utilisatrices de la salle de sports lundi dernier, afin de visiter ensemble la salle de sports, et de rappeler les règles de fonctionnement ainsi que le protocole sanitaire.

Chaque association a signé une convention de mise à disposition et s'est vu remettre une clé. Il a été convenu qu'au mois de juin, une réunion aurait lieu pour faire le bilan de la saison et restituer les clés qui seront conservées en mairie pendant la trêve estivale ; une

nouvelle réunion aura lieu début septembre pour rappeler les règles d'utilisation, mettre à jour le planning et remettre les clés pour la saison.

COVID19 : les services municipaux assurent la désinfection du lundi au vendredi entre 8h30 à 10h. Chaque association assure la désinfection des points de contact et des sanitaires, à la fin de son créneau d'utilisation ; une jauge de personnes a été établie pour chaque espace : hall de convivialité : 10 - mezzanine : 25, espace sportif : 180 - pas de spectateurs, pas d'utilisation des vestiaires. La signalétique adéquate a été mise en place.

L'inauguration programmée le 10 octobre 2020 est reportée à une date ultérieure en raison du contexte sanitaire.

Il a été rappelé aux présidents des associations, à l'école et au centre de loisirs, que tous les utilisateurs doivent avoir une 2<sup>ème</sup> paire de chaussure à semelle plate propre réservée au sol amortissant de l'espace sportif.

Une solution est à l'étude pour la protection du sol sportif sur une bande le long du mur sud afin de permettre aux futurs spectateurs de rejoindre les bancs coffres.

La commission de sécurité ayant émis un avis favorable le 15 septembre, et malgré les petites choses restant à faire (pose des bancs-coffres, placards...), ce bel équipement, impatiemment attendu par les associations, sera ouvert à compter du lundi 28 septembre.

### **Association La Roue landaise : demande de subvention exceptionnelle**

*Rapporteur : Christophe Deroyer,  
Adjoint délégué à la Vie associative*

L'association La Roue Landaise sollicite la commune pour le financement du fléchage et de la signalétique du Tour des Chouans. Malgré l'annulation de l'édition 2020 en raison du COVID, l'association maintient sa demande, qui servira pour les années futures. La participation financière de la commune s'élèverait à 1 300 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 300 EUR à l'association La Roue Landaise.

<b>3. PRIEURE 3</b>
---------------------

### **Validation de l'esquisse suite à la commission urbanisme du 17/09**

*Rapporteur : M. le maire*

Monsieur le maire rappelle qu'Atelier du marais, a été missionné par la commune pour répondre au projet d'aménagement en habitat, du terrain situé à l'Est du lotissement du Prieuré avec 4 lots libres et 4 logements locatifs (*bailleur social : Fougères Habitat*)

Le terrain concerné, d'une surface d'environ 7 000 m<sup>2</sup> se situe en zone constructible : 4200 m<sup>2</sup> environ sont inclus dans le périmètre du nouveau lotissement, le reste est prévu en zone de loisirs en lien avec le parc et la raine.

Plusieurs esquisses ont été présentées par le maître d'œuvre en commission Urbanisme - Aménagement le 17 septembre dernier, sur lesquelles les membres de la commission ont demandé les modifications suivantes :

- 1 - Faire une nouvelle esquisse avec 1 seul lot libre au nord de la voie et 3 lots libre au sud
- 2 - Augmenter la surface de terrains lots libres à plus de 500 m<sup>2</sup>
- 3 - Prévoir un accès entre les deux garages du prieuré 2 présentant une bande de roulement permettant le double sens de circulation avec un trottoir large et sécurisé (ou un espace piéton séparée par une bande engazonnée) - mais pas de caniveau franchissable.
- 4 - Prévoir des aménagements sur la voirie du Prieuré 2 pour un accès sécurisé entre les deux garages

Après discussion, le conseil municipal revient sur le choix de la commission urbanisme et retient l'esquisse présentant 2 lots libres au nord et 2 lots libres au sud de la voie interne (=esquisse F), mais en augmentant les surfaces de lots et notamment les deux lots du nord jusqu'à la limite de la parcelle de terrain afin d'éviter l'entretien de reliquat d'espace publics par la commune.

#### Date de présentation aux habitants du prieuré 1 et 2

Le conseil municipal valide la date du **SAMEDI 10 OCTOBRE 2020 à 10h30** à la salle des fêtes pour la présentation des premières esquisses et échanger avec les habitants du Prieuré 1 et Prieuré 2 sur ce projet.

#### 4. Amende de police - dotation 2019/programme 2020

La commission permanente du Conseil départemental a attribué à la commune, une aide d'un montant de 3 520 € pour l'opération suivante : **cheminement piétons rue de Estuaires**. Une délibération du conseil municipal portant approbation de ce financement étant nécessaire, monsieur le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le financement et accepte, la somme proposée au titre des recettes provenant de la répartition du produit des amendes de police et s'engage à réaliser les travaux dans les plus brefs délais.

#### 5. FOUGERES AGGLOMERATION

##### Délégués désignés par Fougères Agglomération sur proposition du bureau municipal

Monsieur le maire informe le conseil, d'une part, des commissions communautaires dans lesquels les adjoints se sont inscrits, et d'autre part, des délégués désignés par Fougères Agglomération (sur proposition du bureau municipal) au sein du SMICTOM, du SIEP, du SLM, et du SCOT.

	COMMISSION 1	COMMISSION 2	COMMISSION 3
<b>Conseiller communautaire titulaire</b> <b>HARDY Jean-Pierre, maire</b>	En tant que maire, membre de droit de toutes les commissions (12)		
<b>Conseillère communautaire suppléante</b> <b>LEDUC Joëlle, 3<sup>ème</sup> adjointe</b>	5 Habitat	8 Infrastructures, travaux	
Non-membre du conseil communautaire <b>BY Françoise, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire</b>	5 Habitat	10 Equipements culturels	
Non-membre du conseil communautaire <b>DEROYER Christophe, 2<sup>ème</sup> adjoint</b>	1 Attractivité économique, emploi, urbanisme	3 Mobilités	7 Promotion territoriale
Non-membre du conseil communautaire <b>HAMARD Pierrick, 4<sup>ème</sup> adjoint</b>	2 Transition écologique	8 Infrastructures, travaux	12 Eau et assainissement

**DELEGUES SMICTOM (Collecte et traitement des Ordures ménagères)**

1 Titulaire : **DEROYER Christophe**

1 Suppléante : **ARONDEL Carine**

**DELEGUES SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)**

1 Titulaire : **DEROYER Christophe**

1 suppléant : **ROUHAUD Jean-François**

**DELEGUES SI LOISANCE MINETTE (gestion et entretien de la Minette)**

Titulaire : **HAMARD Pierrick**

Suppléante : **JAN Stéphanie**

**DELEGUES SI EAUX DU PAYS DU COGLAIS (distribution de l'eau potable)**

Titulaire : **HAMARD Pierrick,**

Suppléant : **HARDY Jean-Pierre**

**Projet de liaison douce St sauveur - aire multimodal de Romagné**

Dans le cadre de la démarche mobilité 2025, et de la demande de Fougères Agglomération de réaliser une liaison douce (piétons, vélos) entre le Pôle d'Echange Multimodal de Romagné et Saint Sauveur des Landes, une étude menée par le Département d'Ille et Vilaine est actuellement en cours. Ce projet présente un budget prévisionnel de plus de 2 millions d'euros et devrait être réalisé sous 2 ans.

Monsieur le maire informe également le nouveau conseil municipal de la candidature de saint Sauveur pour une ligne de bus dès 2021.

**6. RAPPORT SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION**

Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, accordée par délibération du conseil communal n°2020/04-051 du 16.06.2020 :

- DIA : renonciation au DPU sur le bien situé 18 rue du Coglais (avis commission urbanisme du 17/09)
- Signature du contrat de maintenance de l'ascenseur de la salle de sports avec ABH pour un montant de 1 548, 00 EUR HT par an soit 1 857, 60 EUR TTC
- Signature du devis avec Personal'ise pour les figurines posées sur le pignon de la salle de sports pour un montant de 2 477, 00 EUR HT soit 2 972, 40 EUR TTC
- Signature du devis avec Personal'ise pour la fourniture et pose d'une plaque à l'entrée de la Salle de sports (logo commune + financeurs) pour un montant de 90, 00 EUR HT soit 108, 00 EUR TTC
- Renouvellement du contrat Farago de dératisation du réseau des eaux pluviales pour un montant de 417, 57 EUR HT par an soit 501, 08 EUR TTC
- Renouvellement du contrat Farago de distribution de produits raticide/souricide pour un montant de 1 121, 96 EUR HT par an soit 1 346, 35 EUR TTC
- Signature d'un devis avec l'entreprise BSF de Fougères pour le nettoyage et la désinfection de l'Espace Accueil Enfance le vendredi avant 9h en période scolaire (Ateliers d'éveils RIPAME) pour un montant de 151, 20 EUR HT soit 181, 44 EUR TTC
- Convention e-megalis achat clé de signature RGS\*\* ChamberSign d'un montant de 108 EUR TTC

## 7. QUESTIONS DIVERSES

### Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le maire informe le conseil municipal du nom des membres de la CCID retenus par la Direction des Finances publiques :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
<p>M SEMERIL Jean-Pierre  M CARRE Louis  M COUDRON Patrick  M SOURDIN François  M GAUTIER Guy  M COME André</p>	<p>M SENECHAL Jean-Pierre  Mme BERHAULT Danielle  M BINOIS Rémi  M FOUQUET Jean-Luc  M COLLIN Gérard  M TUAL Jean-Michel</p>

### Convention d'utilisation des missions facultatives du cdg35

La commune utilisant certains services facultatifs du Centre de Gestion de la fonction publique d'Ille et Vilaine (CDG35) (suivi médical des agents, traitement des salaires, missions temporaires...), elle doit signer une convention avec le CDG 35 à chaque nouveau mandat. Monsieur le maire propose donc de renouveler cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise monsieur le maire à signer la convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG35
- Autorise le recours à ces missions en cas de besoin



## Prochaines réunions et dates à noter

- CCAS : mardi 29 septembre à 20h30
- Commission Vie associative : jeudi 1<sup>er</sup> octobre à 20h30
- Commissions Environnement-Espace rural et Voirie-Espaces verts : lundi 5 oct. à 20h30
- Journée citoyenne : mercredi 21 octobre rdv 9h30 au cimetière
- Prochain CM : jeudi 22 octobre 2020

## Informations diverses

- **Acte de vente Cne/ Fougères Habitat - Terrain Jardins du Fournil** : monsieur le maire informe le conseil municipal de la signature à venir, de l'acte de cession à Fougères Habitat des lots viabilisés par la commune pour accueillir 4 pavillons locatifs au prix de 26 000 EUR. Il rappelle la délibération du 26.07.2018 validant ce partenariat. Le conseil municipal, conformément à sa délibération n°2018/05-067 du 26 juillet 2018 autorise la cession à Fougères Habitat des terrains viabilisés destinés à recevoir 4 pavillons locatifs au prix de 26 000 euros HT soit 28 600 euros TTC et autorise monsieur le maire à signer l'acte notarié.
- **Presbytère** : madame Leduc, adjointe aux bâtiments, informe les conseillers qu'une visite du presbytère a eu lieu le 22 septembre dernier avec les représentants du diocèse et le prêtre actuellement logé dans ce bâtiment, plus que vétuste, et appartenant à la commune. Cet entretien a été quelque un peu décevant, dans le sens où l'économiste du diocèse n'a pas semblé sensible aux mauvaises conditions de logement du prêtre, et a été surtout préoccupé du maintien d'une salle paroissiale dédiée. Cependant, il en est ressorti une piste de réflexion vers une éventuelle solution de relogement sur la commune de Romagné. Monsieur le maire a donc pris contact avec madame la maire de Romagné.
- **Elections sénatoriales** : dimanche 27/09

\*\*\*\*\*

## 8. QUESTIONS OUVERTES

- **Projet boulangerie** : suite à la parution de l'interview de monsieur le maire, relative au projet de boulangerie dans la presse locale, M. Rouhaud estime qu'il conviendrait que la commission en charge du dossier rencontre et rassure les restaurateurs sur ce projet, qui n'est pas concurrentiel mais complémentaire de leur offre de restauration.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 23h20.

Le secrétaire de séance

Claude PEROZ



Le maire

Jean-Pierre HARDY



